



REGLEMENT Concours de nouvelles SCI-FI CLUB NC 2021

Article 1 : Le concours est organisé par le Sci-fi Club de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Le jury du concours est composé de membres du sci-fi Club et de personnes extérieures.

Article 2 : Le concours est gratuit et ouvert à tous les plus de 12 ans n'ayant jamais été publiés à compte d'éditeur.

Une autorisation parentale est demandée pour tous les participant-e-s mineur-e-s.

Chaque participant-e ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.

Les membres du jury ne peuvent concourir pour les lots.

Article 3 : Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite sur le thème « Dystopie, utopie, uchronie ou récit post apocalyptique sur le continent Zealandia ».

Zealandia est un continent actuellement immergé, récemment découvert, dont les terres émergées sont entre autre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande. Les textes peuvent librement modifier géographie, niveau des eaux et géologie pour les besoins de la fiction tant que l'intrigue se déroule sur Zealandia.

La nouvelle se définit comme un genre littéraire se caractérisant par sa brièveté, sa concision (toute description ou action devant tendre vers une chute), son nombre restreint de personnages et une fin surprenante.

Les textes devront comporter un titre (différent du thème général du concours) et ne comporter aucun signe distinctif (nom de l'auteur, signature, initiales, etc...).

Afin de préserver l'anonymat du concours, tout en permettant l'identification finale de l'auteur du texte, le titre de la nouvelle sera reporté sur un document séparé reprenant le nom, le prénom, l'âge, la date de naissance, l'adresse mail et le numéro de téléphone de l'auteur.

Les textes doivent être rédigés en langue française, dactylographiés en police Times New Roman ou Arial, taille 12, interligne 1,5, marges normales (2,5), justifié, non paginé.

Les textes doivent contenir entre 2500 et 5000 mots (entre 10 et 20 pages environ, à titre indicatif).

Tous les textes (et documents séparés) seront à envoyer sous format numérique Word par courriel à l'adresse suivante :

scifinouvelles21@gmail.com

Le nom du fichier envoyé doit être le titre du texte, tel qu'imaginé par l'auteur-e.

Les participant-e-s devront aussi fournir une autorisation de publication de la nouvelle dans le mail accompagnant l'envoi du texte : « Je soussigné-e, Nom, Prénom, autorise le Sci-fi Club NC de Nouméa à publier sous tout format, à reproduire et à diffuser la nouvelle ci-jointe dont je suis l'auteur-e ». Cette autorisation doit être datée et signée. Chaque auteur conservera l'exclusivité des droits sur sa nouvelle.

Article 4 : Les nouvelles lauréates seront publiées dans une anthologie et primées. Le nombre de lauréats sera déterminé par le Jury. La remise des prix s'effectuera lors du Week-end Geek 2021 du Sci-fi Club, à Nouméa, du 11 au 14 Novembre 2021, ou en une autre occasion si empêchement.

1er prix : Un chèque de 15000 cfp + un exemplaire papier de l'anthologie.

2ème prix : Un bon d'achat de 10000 cfp chez LUDIK + un exemplaire papier de l'anthologie.

3ème prix : Un bon d'achat de 5000 cfp chez LUDIK + un exemplaire papier de l'anthologie.

Chaque autre auteur publié recevra un exemplaire papier de l'anthologie.

Les bons d'achat LUDIK (ludik.nc) ne sont valables que dans le magasin LUDIK de Nouméa, à Vallée des Colons.

Article 5 : Chaque candidat-e garantit qu'il/elle en est l'auteur (texte qui ne doit être ni copié, ni plagié) et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée ou en cours de publication, et non postée sur un blog ou un réseau social.

Le texte ne doit porter atteinte à aucune personne morale ou physique. Il doit être tout public, donc ne doit pas contenir de scènes de violence extrême ou à caractère sexuel. Les messages à caractère discriminatoire sont à éviter sauf si cela sert l'intrigue, à l'appréciation du jury.

Article 6 : Le fait de participer au concours implique pour chaque participant-e l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier les textes dans un recueil, sur les sites Internet et autres plate-formes numériques choisies par le Sci-fi Club NC.

Article 7 : La date limite d'envoi des textes est fixée au 30 juin.

Les lauréat-e-s seront prévenu-e-s par téléphone ou par courriel.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés. En outre le jury peut annuler le concours si le nombre de textes candidats est insuffisant.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 8 : La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.